

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Présents..... 10

Votants..... 15

Procurations..... 5

Date de la convocation : 30/01/2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 3 février à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire****PRESENTS :** Mesdames COBO Rolande, DELEC Françoise, JUANABERRIA
Anne-Marie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DRIGOUT Jean-Luc,
REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude,**PROCURATIONS :** Monsieur ASSIÉ Allan a donné procuration à Madame
VIALA Régine, Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Monsieur
REFREGERS Claude, Monsieur DAUMAS Jean-Michel a donné procuration à
Monsieur VIDAL Claude, Monsieur QUATREFAGES Damien a donné
procuration à Monsieur DRIGOUT Jean-Luc, Madame MASSON Aurélie a donné
procuration à Monsieur VERGUES Michel.**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour
remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**SECRETAIRE AUXILIAIRE DE SEANCE :** Madame GUIRAUD Delphine,
secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées**SEANCE N° 2****DELIBERATION N° 25****DESIGNATION D'UN MEMBRE REPRESENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL A LA
COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**Compte tenu du renouvellement intégral du conseil municipal de la commune de Saint Jean du Bruel suite aux
élections municipales partielles intégrales du 8 janvier 2023,Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation d'un membre représentant
le conseil municipal à la commission de contrôle des listes électorales.**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré

Décide à 15 voix pour

- **DE NOMMER** comme membre représentant le conseil municipal à la commission de contrôle des listes électorales :
 - o Régine VIALA Refregès 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents et représentés*

*Le maire
Claude VIDAL
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 09 FEV. 2023
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 10 FEV. 2023

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de
la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante :*

http://site.de.recours.fr
Mairie de réception en préfecture

012-211202312-20230203-20230302_25-DE

Reçu le 09/02/2023